
Séance du 15 octobre 2024

N° 58/2024

**Critères d'adhésion
au Comité National
d'Action Sociale**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Virginie MARTINS, Thierry BOISSINOT, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU Christian PINEAU, Olivier TRAVEL, Sophia AUGER, Guillaume PORCHET, Annie GUILBERT

Excusées avec pouvoirs : Isabelle PIDOUX pouvoir à Lucy MOREAU.

Excusées sans pouvoir : Thomas BEVILLE, Fabienne THORRÉE, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE, Marine SACRÉ.

Secrétaire de séance : Raphaèle GONTIER.

Conseillers en exercice :	19
Présents :	13
Excusés :	06
Pouvoirs :	01
Votants :	14

Date de convocation : 9 octobre 2024

Date d'affichage : 16 octobre 2024

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,



Lucy MOREAU

Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20241015-58-2024-DE Date de télétransmission : 18/10/2024 Date de réception préfecture : 18/10/2024
--

N° 58 : Critères d'adhésion au Comité National d'Action Sociale.

Mme MARTINS, adjointe Ressources Humaines, rappelle au conseil municipal que la commune a décidé, par délibération en date du 15/05/2007, l'adhésion au Comité National d'Action Sociale, afin de permettre aux agents de la collectivité de bénéficier d'actions sociales.

Il est nécessaire de définir les modalités d'adhésion, notamment les critères nécessaires pour accorder l'adhésion au CNAS des agents.

Elle propose l'adhésion immédiate des agents titulaires ou stagiaires, ainsi que des agents contractuels dont le contrat est supérieur ou égal à six mois.

Elle propose également de ne plus faire adhérer les agents retraités ou en disponibilité.

Le conseil, après délibération, accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés les propositions citées ci-dessus.

Il autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,

Raphaèle GONTIER



Le maire,

Lucy MOREAU

